

Compte-rendu du CA du 4 /12/2017 de l'UDL en vue de la désignation des personnalités extérieures qui compléteront le conseil.

4 Catégories

La première Catégorie : Personnes assumant des fonctions de directeur général au sein d'une entreprise.

3 Candidats recevables :

M Frédéric Boiron, Directeur général du CHRU Lille

M Tuyen Phan, Président SAS A-Volute

M Arnaud Chevalier, Directeur EHPAD Notre-Dame des Angés

La deuxième Catégorie : Représentant d'une organisation représentative des salariés.

3 Candidats recevables :

M Bruno Meizeire - CFDT

Mme Nathalie Scol - SNIES UNSA EDUCATION

M Joao-Manuel GAMA - CGT

La troisième Catégorie : Représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés.

5 Candidats recevables :

Mme Marie Bruneau, société OCORDO

Mme Sylvie Lecomte, Société CO-Factory

Mme Martine Zajac, CCI grand Lille

M Cosimo Prete, Société CST

M Arnaud Chevalier, Directeur EHPAD Notre-Dame des Angés

La quatrième Catégorie : Représentant établissement d'enseignement secondaire.

3 Candidats recevables :

Mme Corinne Delvallet , Proviseur Montebello Mme Nathalie Scol - SNIES UNSA

M Marc Verplancke, Principal adjoint collège du Pévèle à Orchies

M Thierry Delplancke, Proviseur de lycée Gaston Berger Lille

Le groupe « Synergies » par la voix de sa tête de liste au collège A présente les candidatures qu'il soutient :

M Frédéric Boiron car il a été impliqué dans le dossier ISite.

Mme Nathalie Scol qui est infirmière donc sensible à la qualité de vie au travail.

M Cossimo Prete qui a une expérience au CA Lille 3

Mme Corinne Delvallet, Proviseur Montebello qui a une expérience de l'international et membre CA Lille1.

Jérôme Foncel (JF) du groupe SUNIR s'interroge sur la candidature de Frédéric Boiron sur le fond car il considère qu'il y a un conflit d'intérêt potentiel. JF précise d'emblée qu'il ne se place pas sur le terrain du droit (et donc de la recevabilité de ce point de vue-là) car la notion de conflit d'intérêt n'est pas définie en droit français. JF indique que le directeur d'un CHU est nommé sur proposition du ministère de la santé et de la recherche. Il lui semble important que les extérieurs (dans la catégorie dirigeant d'entreprise) soient réellement indépendants et que c'est l'esprit de la loi afin que les débats d'un CA puissent se dérouler dans l'objectivité. Dans le cas présent le directeur du CHU a une autorité de nature organisationnelle et administrative sur tous les personnels du CHU dont les PU-PH et MCF-PH qui sont aussi membres d'UdL. Le « conflit » réside en partie dans le fait que des décisions prises en CA d'UdL peuvent avoir un impact sur le CHU.

Le représentant de l'INSERM Samir Ould Ali répond vivement qu'il n'y a aucun problème et évoque des points juridiques sur le lien de subordination qui est de fait avec l'université et non avec le CHU et des aspects de rémunération lesquels ne sont pas contestables mais qui selon JF ne résolvent pas le conflit d'intérêt sur le fond. Madame Mairesse administratrice provisoire reprend alors la parole et indique qu'il faut être efficace dans les discussions. JF partage cet avis mais rappelle que nous sommes en train d'élire des membres d'un CA d'une grande université et qu'il est important de pouvoir en débattre sereinement, ce à quoi Madame Mairesse consentira par la suite en donnant la parole largement aux élus.

Moulay-Driss Benchiboun prend alors la parole et informe que Mr Boiron a un projet d'inscription à l'université dans une école doctorale pour l'année en cours et qu'il est également vacataire. Des candidats ont été écartés pour ces mêmes motifs. Les services juridiques reconnaissent qu'ils n'ont pas vérifié si Monsieur Boiron avait un contrat de vacataire.

Mr Jamal EL KHATTABI (SNESUP) demande à ce que l'on évite les approximations et que l'on soit précis. Pierre Marie Robert, DGS Lille2, DGS délégué ULille, sort donc de la salle du CA pour vérification puis nous indique qu'après recherches il n'y a pas été trouvé de contrat en tant que vacataire.

Marie Dominique Savina DGS Lille1 indique que Mr Boiron n'a fait qu'une intervention en formation à titre gracieux et qu'à ce jour il n'est pas inscrit à l'université, son dossier est donc recevable.

Mr Jamal EL KHATTABI (SNESUP) informe le CA qu'une personne se démarque par son absence lors des CA de Lille1 et que cela n'est pas bon pour la démocratie universitaire.

Un étudiant Inter'Asso demande le déroulement de l'élection si après résultat du premier vote la parité n'était pas respecté.

Mme Mairesse administratrice provisoire lui indique qu'un nouveau vote serait réalisé jusqu'à l'obtention de la parité.

Résultat du vote

La première Catégorie : Personnes assumant des fonctions de directeur général au sein d'une entreprise.

M Frédéric Boiron Voix 24 donc ELU

M Tuyen Phan Voix 5

M Arnaud Chevalier Voix 1

La deuxième Catégorie : Représentant d'une organisation représentative des salariés.

M Bruno Meizeire - CFDT Voix 0

Mme Nathalie Scol - SNIES UNSA EDUCATION Voix 23 donc ELUE

M Joao-Manuel GAMA - CGT Voix 9

La troisième Catégorie : Représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés.

Mme Marie Bruneau, Voix 5

Mme Sylvie Lecomte, Voix 0

Mme Martine Zajac, Voix 1

M Cosimo Prete, voix 22 donc ELU

M Arnaud Chevalier voix 2

La quatrième Catégorie : Représentant établissement d'enseignement secondaire.

Mme Corinne Delvallet , voix 25 donc ELUE

M Marc Verplancke, voix 5

M Thierry Delplancke, voix 2